

# → Regard sur le Pays Carcassonnais

Numéro Spécial **SALSIGNE**

Novembre 2003 n°3

## Editorial

Depuis 1997, le bassin de Salsigne dans sa globalité a connu 2 types d'intervention de l'État.

Dans un premier temps, prenant la mesure de la pollution accumulée sur le site de l'ex-SEPS, le Gouvernement de Lionel JOSPIN a consacré 30 millions d'Euros sur 5 ans à la réhabilitation de la Combe du Sault.

Au cours d'une 2<sup>ème</sup> phase, face à la fermeture des Mines d'Or de Salsigne, programmée pour 2004, le même gouvernement a consenti un soutien exceptionnel pour le Carcassonnais avec un Projet Territorial doté de plus de 4 millions d'Euros.

Dans le cadre de cette action, l'État a financé l'étude d'une requalification du bassin de Salsigne tant sur le plan économique qu'environnemental. Aujourd'hui, un premier bilan d'étape nous a été communiqué par les services de l'État.

Le Pays Carcassonnais ne peut ignorer le travail accompli à ce jour car le devenir de Salsigne concerne à l'évidence notre territoire tout entier.

Ainsi, notre futur Contrat de Pays devra intégrer les actions émergent de cette étude de requalification et s'insérer dans le cadre de la Charte du Pays Carcassonnais.

Mais pour ce faire, une condition s'impose : que le soutien financier de l'État à la requalification de Salsigne continue dans les mois à venir.

En ce qui le concerne, Le Pays Carcassonnais l'appelle de ses vœux et prendra toute sa part à la démarche de requalification du bassin de Salsigne.

Jean-Claude PEREZ  
Député de l'Aude

Président de l'Association pour  
l'Emergence du Pays Carcassonnais

## DANS LE CARCASSONNAIS, UN ECLAIRAGE PARTICULIER SUR LE BASSIN DE SALSIGNE

Le 9 juillet 2001 dans le cadre du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, l'État a mis en place une série de dispositions territoriales et financières à l'attention des bassins en reconversion industrielle.

### Le Projet Territorial du Carcassonnais : Un programme de redéploiement économique global pour le Carcassonnais

Au titre de la fermeture annoncée des Mines d'Or de Salsigne, un programme de redéploiement économique à l'échelle du Pays Carcassonnais a été mis en place par l'ensemble des acteurs du développement souvent maîtres d'ouvrage d'un certain nombre d'actions matérielles ou immatérielles (études) dans les domaines agricole, touristique, économique, de l'urbanisme et de l'environnement, du commerce et de l'artisanat. Ce programme d'actions, nommé Projet Territorial du Carcassonnais, a permis aux acteurs de réfléchir et de travailler pour la première fois à une échelle Pays mais aussi de manière intersectorielle et partenariale. Ce projet territorial a eu pour vocation de sensibiliser voire d'impulser la démarche Pays aujourd'hui portée par l'Association de Préfiguration. En ce sens, le Projet Territorial du Carcassonnais anticipe un certain nombre d'actions et de potentiels de développement au service des projets de Pays mais aussi d'Agglomération.

### La requalification du bassin de Salsigne : une action ciblée géographiquement sur le bassin de Salsigne, un enjeu pour le Carcassonnais

D'autre part, pour marquer son intérêt pour le bassin de Salsigne, l'État a financé l'animation d'une démarche participative de Requalification du Bassin de Salsigne. La méthodologie d'animation a d'abord été élaborée conjointement par l'État, les collectivités locales et territoriales, Chambres Consulaires, Associations de Développement, Association de Préfiguration du Pays Carcassonnais et socioprofessionnels. Dans un premier temps, un périmètre de requalification prioritaire a été identifié sur les communes de Lastours, Limousis, Sallèles-Cabardès, Salsigne et Villanière. Les deux cantons et les deux communautés de communes de la Vallée de l'Orbiel sont ainsi représentés. Sur un territoire où la mine et la viticulture ont largement structuré l'aménagement de l'espace, le rythme des habitants et la culture locale, l'arrêt des activités minières devait être considéré pas seulement du seul point de vue environnemental mais aussi de l'aménagement, du paysage, du patrimoine et du développement socioéconomique. La finalité de cette démarche vise la constitution d'un schéma d'aménagement et de développement du bassin.

Ce dernier fixe à moyen et long terme un certain nombre d'orientations en termes d'occupation de l'espace et de développement mais doit aussi se décliner en programme d'actions d'aménagement, de travaux paysagers et de développement. Au delà de ces cinq communes, l'objectif à moyen terme est que cette démarche participe à une structuration de la Vallée de l'Orbiel en assurant la continuité depuis le piémont jusqu'à la montagne noire.



Pays Carcassonnais



D'autre part, elle vise à valoriser une spécificité unique sur le carcassonnais, un patrimoine, ne l'oublions pas lié à l'or et à l'industrie. Lors de la deuxième étape, les acteurs du territoire ont défini un certain nombre d'orientations d'aménagement de l'espace au service d'un redéploiement économique local et un cahier des charges d'étude Paysagère et d'Aménagement. Cette étude portée conjointement par la Communauté de Communes du Haut Cabardès et par la Communauté de Communes de Minervois au Cabardès est financée par ces deux collectivités, par l'Etat et par l'Union européenne. Elle doit se traduire par la mise en place d'objectifs d'occupation de l'espace, de valorisation paysagère mais aussi d'un programme d'actions de travaux. En outre, elle doit s'articuler avec des actions portées à des échelles différentes par d'autres opérateurs dans des domaines très divers tels que la remise en état du site industriel, les développements touristiques et agricoles. D'autre part, elle doit constituer un outil d'aide à la décision pour les décideurs locaux, quant à l'implantation d'activités, de requalification et de développement urbain dans un souci d'aménagement équilibré respectueux des aspirations locales. En ce sens la démarche de requalification doit permettre aux acteurs locaux de recouvrer une confiance en leur territoire et que celui-ci intègre et enrichisse le projet de Pays Carcassonnais.

**L'articulation des démarches un enjeu important de plus value pour le Carcassonnais...**

Tout le monde le sait, sur le Carcassonnais, 2 projets territoriaux vont maintenant servir de cadre au financement des futurs projets : le Contrat d'Agglomération et

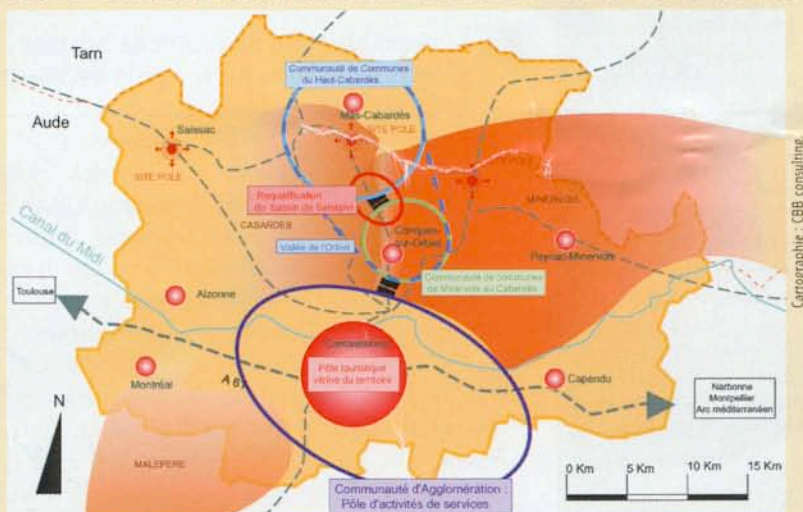
le Contrat de Pays. Comment positionner concrètement le projet territorial du Carcassonnais et le projet de requalification du Bassin de Salsigne avec le Contrat d'Agglomération et le Projet de Pays ? Concernant les actions du Projet Territorial du Carcassonnais, elles pourront être poursuivies et développées dans le cadre des Contrats de Pays ou d'agglomération. Par exemple, les préconisations d'une étude relevant du projet territorial du Carcassonnais pourront être financées dans le cadre des contrats de Pays ou d'Agglomération. De même, une action concrète du Projet Territorial du Carcassonnais pourra faire l'objet d'accompagnement dans le cadre des nouveaux contrats.

Les actions qui pourront émerger du projet de requalification du bassin de Salsigne seront d'abord classées par ordre de priorité et planifiées dans le temps. Si elles répondent au cadre fixé par la charte du Pays Carcassonnais, elles pourront être intégrées au futur contrat de Pays.

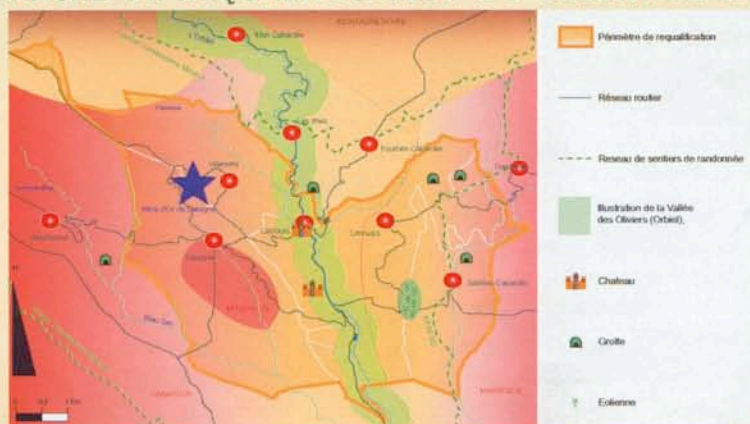
**Un repositionnement des territoires, une histoire à suivre**

En très peu de temps, les acteurs du Carcassonnais ont été confrontés à un ensemble d'enjeux très divers tels que la constitution de nouveaux espaces de projets ou la reconversion industrielle. Or la réussite de ces démarches, notamment la requalification du Bassin de Salsigne, s'inscrit dans le temps. Ce qui implique de nouveaux défis notamment, la montée en puissance des intercommunalités et l'organisation des systèmes d'animation territoriale pour continuer à mobiliser les forces vives des territoires sur des projets concrets. Tout ceci ne doit pas seulement se décréter mais constitue pour les territoires une nouvelle manière de travailler ensemble.

**UN ENJEU D'ARTICULATION DES TERRITOIRES ET DES PROJETS**



**LA DÉMARCHE DE REQUALIFICATION DU BASSIN DE SALSIGNE**



Création Althos (C. Bar / J.M. Poirot) : 04 68 71 03 15 - Impression Navis Sival - Crédits photo : Chambre de Métiers de l'Aude, Conseil Général de l'Aude (E. Sarret / P. Calmette / Pindol / J.P. Sarret / CDFCA) - Cartographie : CBB consulting.